

l'école sans foi et sans Dieu installée par les pouvoirs politiques, dans un trop grand nombre de pays. Des gouvernements, des fonctionnaires de l'État, se sont substitués à l'Église et à la famille dans l'œuvre fondamentale de l'éducation de la jeunesse. D'innombrables générations ont grandi en dehors de toute atmosphère religieuse. L'ignorance des dogmes religieux et des préceptes de la morale chrétienne a fait jaillir un torrent d'erreurs, de passions, d'instincts sauvages, dont le spectacle glace les âmes d'épouvante. L'enseignement laïque et neutre, dans les phases du développement de l'esprit, est le chancre qui ronge au flanc la société moderne, et lui inocule le virus de l'anarchie et des plus viles jouissances.

Grâce à Dieu, nous avons, dans notre province de Québec, un système scolaire qui, sans être parfait, donne à l'Église et aux parents une place très appréciable, et constitue parmi nous l'un des remparts de l'ordre. Sachons défendre ce rempart contre les assauts, directs ou indirects, ouverts ou déguisés. Défions-nous de ceux qui font dépendre le progrès de l'éducation de la main mise du gouvernement, fédéral ou provincial, sur la vie de l'école, et qui prêchent l'instruction obligatoire comme une panacée. Leur doctrine n'est qu'un leurre ; et nous y voyons l'une des formes de ce socialisme d'État qui a pris, de nos jours, de si effrayantes proportions.

L'État ne se contente pas d'envahir les droits scolaires des parents. Il porte la main sur le lien sacré du mariage. Il attenté à la constitution même de la famille, et il y sème des germes de division, de corruption et de mort. Jusqu'ici, Nos très chers Frères, notre législation fédérale, tout en reconnaissant le principe immoral du divorce, s'est abstenue d'en favoriser la contagion. Ce fléau si redoutable pour l'honneur des sociétés chrétiennes et le bonheur des foyers, a été circonscrit. La porte du divorce, du moins dans les plus vieilles provinces du pays, n'a été, pour ainsi dire, qu'entr'ouverte.

Or, voici que des esprits mal inspirés trayaillent à établir, dans toute l'étendue du Canada, des Cours régulières chargées de séparer ce que Dieu a uni. Une proposition de loi a été formulée en ce sens. C'est un défi à la loi ecclésiastique et divine. Nous protestons de toutes nos forces contre cette tentative de propager ce que nous considérons comme l'un des plus grands maux qui puissent affliger les peuples. Tout acte législatif instituant ou facilitant le divorce, est une œuvre de perversion morale et de décadence sociale.

Cette fausse conception du mariage n'est pas sans relations avec les doctrines féministes qui tendent à détourner la femme de ses devoirs d'épouse et de mère pour la jeter sur la place publique, et en faire la rivale de l'homme dans tous les domaines. Nous